



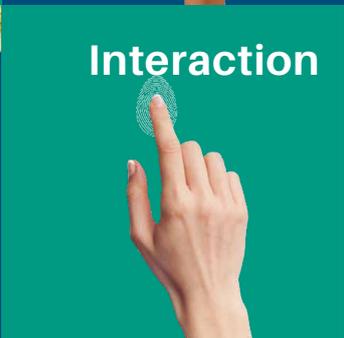
Le guide alternance

**Le programme Ressources
Humaines de l'ISG**

Paris - Lille - Lyon

L'ISG, la grande école au service de ceux qui créent et entreprennent

Incarné et représenté comme la grande école qui s'est toujours illustrée par la réussite de ses étudiants et diplômés dans une grande diversité de secteurs, de métiers, de passion et de pays, l'ISG repose sur 4 socles d'enseignements :

 <p>International</p>	 <p>Innovation</p>
 <p>Initiative</p>	 <p>Interaction</p>

L'ISG en chiffres :

- Membre de IONIS Education Group, 1^{er} groupe de l'enseignement supérieur privé en France
- 1^{er} sur le critère « Proximité avec les entreprises » (*Palmarès L'Étudiant)
- 160 universités partenaires dans 60 pays
- 5000 étudiants par an
- 26 000 diplômés ISG
- 15 000 offres de stage, d'alternance et d'emploi par an

* Dans le classement 2021 des grandes écoles de commerce de l'Étudiant

L'ISG et son réseau

Des valeurs communes pour accompagner les talents de demain

Depuis sa création, l'ISG forme les talents qui officient aujourd'hui dans tout types d'organisations et de structures, notamment dans des secteurs porteurs et stratégiques, comme : les ressources humaines et les métiers juridiques, l'univers du sport business ou encore du luxe. En créant des programmes spécialisés dans ces mondes fertiles et ambitieux, l'ISG répond à la passion des étudiants pour ces domaines et accompagne les besoins des entreprises pour construire les métiers de demain.



Le programme spécialisé dans les ressources humaines et les fonctions juridiques de l'entreprise



La Grande École du sport business

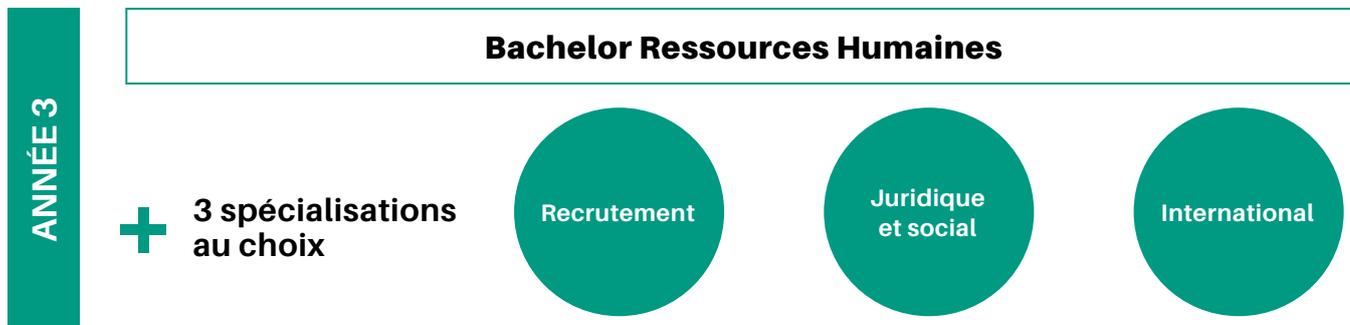


L'école de référence dans les métiers du luxe

Programme en 3 ans

Cycle pré-MBA en 1 an

Dès Bac+2, les étudiants intègrent un cursus en 3 ans pour renforcer leurs connaissances et se spécialiser vers les métiers des Ressources Humaines et des fonctions juridiques tout en se rapprochant du monde professionnel grâce à l'alternance. En 3^e année, les étudiants se professionnalisent et appréhendent la fonction RH dans toute sa dimension opérationnelle.



Cycle MBA en 2 ans

De la 4^e à la 5^e année, les étudiants intègrent tous les enseignements qui feront d'eux de véritables acteurs de la croissance de l'entreprise dans un contexte national et international. Stratégiques et indispensables dans tous types de structures, les métiers RH & Juridiques apportent une stabilité, un cadre et une richesse de compétences à l'entreprise.



Majeures MBA :



Tous les programmes sont à retrouver sur www.isg-rh.com



Bac+3 : Double validation : Titre académique « Bachelor Ressources Humaines » / Titre professionnel RNCP niveau 6
Bac+5 : Double validation : Titre académique « MBA Ressources Humaines » / Titre professionnel RNCP niveau 7

Atouts de l'alternance à l'ISG

Pour faciliter les échanges et la recherche d'une entreprise d'accueil à la rentrée, l'ISG RH bénéficie d'un service des relations entreprises entièrement dédié à la recherche d'alternance. Il diffuse régulièrement des offres d'emploi et suit les étudiants dans leurs démarches.

L'accompagnement ISG c'est :

- Des talents ISG de qualité **opérationnels et disponibles**
- Une **plateforme dédiée pour le dépôt d'offres**
- Un **accompagnement** de la recherche d'entreprises à la signature du contrat, en passant par l'intégration de l'étudiant-salarié dans l'entreprise
- Des **conseillers en formation** à votre écoute

Le rythme de l'alternance à l'ISG :

L'ISG propose un **rythme d'alternance «1 jour à l'école, 4 jours en entreprise»**, **format plébiscité par les entreprises** ce qui permet à l'étudiant de travailler sur des projets d'envergure et d'assumer pleinement ses missions professionnelles.

Les Career Meetings de l'ISG

Ces événements de recrutement entre entreprises, services RH, juridique et étudiants permettent de se rencontrer, d'échanger et de recruter les talents qui correspondent aux besoins des entreprises.

Les étudiants sont préparés en amont de leur entretien grâce à l'accompagnement le service Relations Entreprises (Career Center), qui les coachent et les aide à optimiser leur CV et leur lettre de motivation.

Des entretiens de 10 minutes sont organisés pour permettre aux recruteurs d'évaluer le profil de chaque étudiant et mesurer sa motivation à rejoindre l'entreprise. Un exercice challengeant et professionnalisant pour les étudiants.



Aide à l'embauche

Dans la continuité du soutien du Gouvernement au déploiement de l'alternance, une aide d'un montant entre 2 000€ et 6 000€* est versée à toutes les entreprises, pour les contrats conclus avec un alternant jusqu'au 31 décembre 2025.



de 2000€ à 6000€*

POUR LE RECRUTEMENT D'UN APPRENTI PRÉPARANT UN DIPLÔME JUSQU'AU BAC+5

* Suivant les conditions de l'entreprise

En savoir plus



À compter du 1^{er} juillet 2025, une participation à hauteur de 750€ sera à la charge de l'employeur pour chaque recrutement d'un apprenti à niveau Bac+3 ou à niveau Bac+5. Nous vous rappelons que l'ISG RH applique strictement les niveaux de prise en charge accordés par les OPCO sans reste à charge supplémentaire.

Codes et intitulés des diplômes

N° DU TITRE	TITRE RNCP
RNCP 39616	<u>TITRE - CHARGÉ DE RESSOURCES HUMAINES</u>
RNCP 39997	<u>TITRE - MANAGER DU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES</u>

Pourquoi recruter un étudiant de l'ISG RH au sein de votre entreprise ?

À l'ISG, toute la scolarité de l'étudiant est rythmée par des périodes d'immersions professionnelles où il parfait ses connaissances et expériences en entreprise.

Nous veillons à ce que l'étudiant soit accompagné, intégré au monde de l'entreprise et qu'il maîtrise les enjeux et attentes du marché.

À chaque étape de son parcours à l'ISG RH, l'étudiant développe des compétences et codes propres au secteur des ressources humaines et des fonctions juridiques pour répondre aux exigences des entreprises et des métiers auxquels il se destine.

5 bonnes raisons de recruter à l'ISG :

- Formations **adaptées au secteur et aux attentes des entreprises**
- **Enseignement dynamique organisé autour de compétences** répondant aux besoins et aux enjeux des entreprises
- **Accompagnement administratif** assuré par nos services
- **Suivi de qualité** avec les équipes pédagogiques de l'ISG RH
- **Lien permanent** et de **proximité** avec le maître d'apprentissage



Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage permet à l'apprenti de suivre une formation en alternance au sein d'une entreprise sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage et en centre de formation des apprentis (CFA).

Informations essentielles à retenir :

- S'adresse aux jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus
- Contrat de travail en CDD ou CDI de 12 à 36 mois
- Durée légale du travail fixée à 35 heures hebdomadaires a minima
- Rythme d'alternance de 1 jour à l'école pour 4 jours en entreprise
- Rémunération à hauteur d'un pourcentage du SMIC ou SMC (voir tableau)
- Exonération de charges patronales : réduction générale des cotisations patronales, anciennement Réduction Fillon sur les bas salaires
- Gratuité de la formation
- Prise en charge de la formation par l'opco de l'employeur (aucun reste à charge)

Quelle rémunération ?

Dans le cadre de son contrat d'apprentissage (contrat en alternance), l'apprenti perçoit un salaire qui correspond à un pourcentage du SMIC (salaire minimum légal en France). Ce pourcentage évolue en fonction de l'âge de l'apprenti et de son ancienneté dans l'entreprise :

Rémunération brute mensuelle d'un apprenti*

Situation	21-25 ans	26 ans et +
1 ^{re} année	Salaire le + élevé entre 53% du Smic, soit 954,95 € et 53% du salaire minimum conventionnel	100% du Smic. Salaire le + élevé entre le Smic soit 1 801,80 € et le salaire minimum conventionnel
2 ^e année	Salaire le + élevé entre 61% du Smic, soit 1 099,09 € et 61% du salaire minimum conventionnel	
3 ^e année	Salaire le + élevé entre 78% du Smic, soit 1 405,40 € et 78% du salaire minimum conventionnel	

* Ces données, à compter du 1^{er} janvier 2025, sont communiquées à titre d'exemple. Chaque dossier reste un cas particulier. Contactez notre Service Relations Entreprises pour plus d'informations.

CALENDRIER TYPE

SEPTEMBRE 2024	OCTOBRE 2024	NOVEMBRE 2024	DÉCEMBRE 2024	JANVIER 2025	FÉVRIER 2025	MARS 2025	AVRIL 2025	MAI 2025	JUIN 2025	JUILLET 2025
D1	M1	V1	D1	M1	S1	S1	M1	J1	D1	M1
L2	M2	S2	L2	J2	D2	D2	M2	V2	L2	M2
M3	J3	D3	M3	V3	L3	L3	J3	S3	M3	M3
M4	V4	L4	M4	S4	M4	M4	V4	D4	M4	V4
J5	S5	M5	J5	D5	M5	M5	S5	L5	J5	S5
V6	D6	L6	V6	M6	J6	J6	D6	M6	V6	D6
S7	L7	J7	S7	M7	V7	V7	L7	M7	S7	L7
D8	M8	V8	D8	M8	S8	S8	M8	J8	D8	M8
L9	M9	S9	L9	J9	D9	D9	M9	V9	L9	M9
M10	J10	D10	M10	V10	L10	L10	J10	S10	M10	J10
M11	V11	L11	M11	S11	M11	M11	V11	D11	M11	V11
J12	S12	M12	J12	D12	M12	M12	S12	L12	J12	S12
V13	D13	L13	V13	M13	J13	J13	D13	M13	V13	D13
S14	L14	J14	S14	M14	V14	V14	L14	M14	S14	L14
D15	M15	V15	D15	M15	S15	S15	M15	J15	D15	M15
L16	M16	S16	L16	J16	D16	D16	M16	V16	L16	M16
M17	J17	D17	M17	V17	L17	L17	J17	S17	M17	J17
M18	V18	L18	M18	S18	M18	M18	V18	D18	M18	V18
J19	S19	M19	J19	D19	M19	M19	S19	L19	J19	S19
V20	D20	L20	V20	M20	J20	J20	D20	M20	V20	D20
S21	L21	J21	S21	M21	V21	V21	L21	M21	S21	L21
D22	M22	V22	D22	M22	S22	S22	M22	J22	D22	M22
L23	M23	S23	L23	J23	D23	D23	M23	V23	L23	M23
M24	J24	D24	M24	V24	L24	L24	J24	S24	M24	J24
M25	V25	L25	M25	S25	M25	M25	V25	D25	M25	V25
J26	S26	M26	J26	D26	M26	M26	S26	L26	J26	S26
V27	D27	L27	V27	M27	J27	J27	D27	M27	V27	D27
S28	L28	J28	S28	M28	V28	V28	L28	M28	S28	L28
D29	M29	V29	D29	M29	S29	S29	M29	J29	D29	M29
L30	M30	S30	L30	J30	D30	D30	M30	V30	L30	M30
	J31		M31	V31	L31	L31	J31	S31		J31

Journée entreprise	Journée école	Journée école
--------------------	---------------	---------------

Les jours de formation sont indiqués en vert et portant la mention «ISG RH».
 Ces jours seront complétés par des heures d'apprentissage à distance (elearning). * Ces dates sont communiquées à titre indicatif.



Contacter le Career Center de l'ISG RH :

Campus de Paris
Tél. 01 47 70 85 03

Campus de Lille
Tél. 03 74 09 19 15

Campus de Lyon
Tél. 04 84 34 02 39



isg-rh.com

